

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ÉCONOMIE, TERRITOIRES ET FORMATION

DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

RJ/MCD  
☎ 02 37 88.08.52  
Réf conso + : 43986

Mairie de Mainvilliers
Date arrivée 09.10.08
Officier chargé de la réception DGA
Copie/info: DGS
Copie/info: Cab(SJC)
Chartres le,
Copie/info:
Copie/info:
Copie/info:
Copie/réponse DGS:



Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 21 mai 2008 relatif à une demande de subvention pour la réouverture de la piscine des Vauroux.

Je vous confirme que le financement de ce type de projet par le Département pourra le cas échéant être examiné dans le cadre de sa politique contractuelle c'est-à-dire au titre du contrat départemental de développement intercommunal.

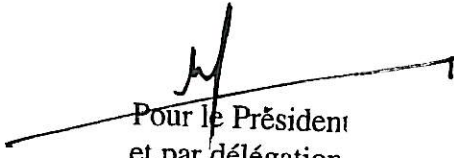
Comme vous le savez, le CDDI entre le Conseil général et Chartres Métropole a été signé le 28 avril 2008 et l'ensemble de l'enveloppe prévue pour ce territoire par le Département (soit 5 595 870 €) a été programmé.

En conséquence, cette demande ne pourra être examinée en liaison avec Chartres Métropole qu'à l'occasion du bilan à mi-parcours de ce contrat prévu fin 2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire de Mainvilliers  
Hôtel de Ville  
Place du Marché BP 11013  
28301 MAINVILLIERS Cedex

  
Pour le Président  
et par délégation,  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Alexandre MURAT



Conseil Général d'Eure et Loir  
Monsieur le Président  
1 place Châtelet  
28000 CHARTRES

www.ville-mainvilliers.fr

Nos Réf. :  
JJC/EL/099/2008

Cabinet du Maire  
☎ : 02 37 18 56 72

Mainvilliers, le 21 mai 2008

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le SIPPV (Syndicat Intercommunal du Parc et de la Piscine des Vauroux) œuvre pour permettre la réouverture de la piscine des Vauroux.

Dans ce cadre, la commission d'appel d'offres a sélectionné le 20 mai dernier cinq équipes de maîtrise d'œuvre chargée de proposer un projet de réhabilitation complète de cet équipement en vue d'une pérennisation pour au moins 20 ans. Les travaux sont estimés dans une fourchette de 3,7 à 4,4 millions d'euros hors taxes suivant l'option définitive choisie.

Dans la mesure où vous avez à plusieurs reprises fait connaître votre accord pour aider financièrement à la remise en état de cet équipement et que la communauté d'agglomération de Chartres n'a pas retenu ce projet dans le cadre du CDDI (Contrat Départemental de Développement Intercommunal), je viens vous solliciter en tant que Président du SIPPV afin d'obtenir la subvention la plus importante possible pour aider à la réouverture de cet équipement.

Restant à votre disposition pour tous compléments d'informations sur ce dossier, je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.



Maire

Jean-Jacques CHATEL.

copie :

- Monsieur le Maire de LUCE.